

①⑨ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①① N° de publication :

2 901 085

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②① N° d'enregistrement national :

06 04618

⑤① Int Cl⁸ : H 04 M 1/11 (2006.01), H 04 M 1/725, B 60 R 11/02,
H 04 Q 7/32

①②

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②② Date de dépôt : 12.05.06.

③⑦ Priorité :

⑦① Demandeur(s) : CURTI JEAN — FR.

⑦② Inventeur(s) : CURTI JEAN.

④③ Date de mise à la disposition du public de la
demande : 16.11.07 Bulletin 07/46.

⑤⑥ Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été
établi à la date de publication de la demande.*

⑥⑦ Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

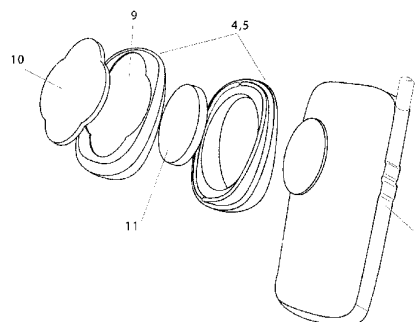
⑦③ Titulaire(s) :

⑦④ Mandataire(s) :

⑤④ **ENSEMBLE DE SUPPORT TEMPORAIRE D'UN APPAREIL EN PARTICULIER UN TELEPHONE MOBILE, SUR
UNE SURFACE RECEPTRICE QUELCONQUE EN PARTICULIER SENSIBLEMENT VERTICALE, TELLE QUE
LA PLANCHE DE BORD D'UN VEHICULE.**

⑤⑦ L'invention concerne un ensemble de support tempo-
raire d'un appareil, en particulier d'un téléphone portable,
sur une surface réceptrice quelconque, en particulier sensi-
blement verticale, telle que la planche de bord d'un véhicu-
le.

L'ensemble selon l'invention est caractérisé par le fait
qu'il comprend un boîtier (1) contenant un aimant (11), une
pièce adhésive double face (10) dimensionnée de manière
à permettre son collage par un face sur une face dudit boî-
tier (1) et son collage par l'autre face sur ladite surface ré-
ceptrice, l'ensemble comprenant en outre une pastille en
acier (3) dont une face est adhésive de manière à permettre
son collage sur l'appareil (2).



FR 2 901 085 - A1



5

- 10 La présente invention concerne un ensemble de support temporaire d'un appareil, en particulier un téléphone mobile, sur une surface réceptrice quelconque, en particulier sensiblement verticale, telle que la planche de bord d'un véhicule.
- 15 Le montage dans un véhicule d'un appareil tel qu'un téléphone mobile est en général réalisé par l'intermédiaire d'un support fixé sur la planche de bord ou à son voisinage. Ce montage est relativement onéreux et compliqué dans la mesure où il nécessite des perçages qui, en outre, endommagent le véhicule après leur démontage. De plus, ces dispositifs de support connus sont en
- 20 général adaptés à un appareil ou une famille d'appareils particuliers.
- La présente invention vise en conséquence à pallier les inconvénients des dispositifs de support connus par un nouvel ensemble de support temporaire qui ne nécessite aucun perçage, qui est adapté à un grand nombre d'appareils, en particulier à tous les téléphones mobiles, dont le prix de revient et de pose
- 25 est extrêmement avantageux et qui permet un démontage sans endommagement de son support tout en assurant un maintien sûr de l'appareil.
- A cet effet, l'ensemble de support selon l'invention est caractérisé par le fait qu'il comprend un boîtier contenant un aimant, une pièce adhésive double face dimensionnée de manière à permettre son collage par une face sur une face
- 30 dudit boîtier et son collage par l'autre face sur ladite réceptrice, l'ensemble comprenant en outre une pastille en acier dont une face est adhésive de manière à permettre son collage sur l'appareil.

L'ensemble selon l'invention est facile à monter, le boîtier sur la surface de réception par collage de la face libre de la pièce adhésive et la pastille par collage de sa face adhésive sur l'appareil. L'appareil peut alors être maintenu sur le boîtier en positionnant la pastille contre la face libre du boîtier en regard
5 de l'aimant contenu dans ce boîtier. Pour enlever l'appareil, il suffit de tirer dessus avec une force supérieure à la force d'attraction de l'aimant.

Dans une forme de réalisation préférée, la face du boîtier opposée à la pièce adhésive est munie d'une creusure, par exemple en forme de croix, agencée pour favoriser le positionnement et la butée de la pastille collée sur l'appareil. Il
10 est avantageux de prévoir dans ce cas que les faces du boîtier forment entre elles un angle aigu inférieur à 30 degrés, de telle sorte que le boîtier peut toujours être positionné sur la surface réceptrice de manière que la gravité maintienne l'appareil, par butée de la pastille contre le fond d'une creusure.

Avantageusement, la face du boîtier recevant la pièce adhésive est munie d'un
15 profil creux et la pièce adhésive est conformée pour être logée à l'intérieur dudit profil creux en dépassant au-dessus du boîtier.

L'invention prévoit, dans une forme de réalisation simple et économique, que le boîtier est constitué de deux demi-coquilles en matière synthétique, avantageusement identiques, emboîtables ou encliquetables l'une dans l'autre
20 par leur périphérie. Avantageusement, les deux demi-coquilles ménagent entre elles une rainure périphérique au moins partielle pour le maintien d'un câble tel qu'un câble d'alimentation électrique et/ou un fil d'écouteur.

L'invention sera bien comprise à la lecture de la description suivante d'une forme de réalisation préférée en référence au dessin annexé dans lequel :

25 la figure 1 est une vue schématique en perspective éclatée avec un téléphone portable devant être supporté ;

les figures 2 à 6 sont des vues du boîtier ;

la figure 7 est une vue schématique en perspective du boîtier ;

les figures 8 et 9 illustrent de manière schématique la mise en place de
30 l'appareil sur le boîtier.

la figure 10 est un schéma en coupe illustrant le positionnement optimal du téléphone portable sur une surface réceptrice inclinée et

les figures 11 à 14 sont analogues à la figure 10, pour diverses surfaces réceptrices.

L'ensemble selon l'invention comprend un boîtier 1 (figures 2 et 7) agencé pour pouvoir être fixé sur une surface (non représentée) et supporter un appareil, tel qu'un téléphone mobile 2, portant une pastille d'acier 3 fixée par une face adhésive.

Le boîtier 1 est constitué de deux demi-coquilles 4 et 5 en matière synthétique, de forme extérieure arrondie pour éviter les blessures. Dans le présent exemple, les demi-coquilles 4 et 5 sont identiques, ce qui diminue le coût, et peuvent être fixées l'une à l'autre par un système de rainures 6 (voir figure 5 qui est une coupe selon la ligne C-C de la figure 3) et de languettes 7 (voir figure 4 qui est une vue en coupe selon la ligne D-D de la figure 3) en ménageant une rainure périphérique 8 au moins partielle. La face externe des demi-coquilles 4 et 5 est munie d'une creusure 9 en forme de croix.

L'ensemble de l'invention comprend encore une pièce adhésive double face 10 découpée en forme de croix pour pouvoir être logée dans la creusure 9 d'une des demi-coquilles 4, 5 mais ayant une épaisseur supérieure à la profondeur de la creusure 9 pour faire saillie au-dessus du boîtier 1 après collage par l'une de ses faces. L'ensemble comprend enfin un mini-aimant permanent 11 logé dans l'intérieur du boîtier 1 après assemblage des demi-coquilles 4 et 5.

Les faces externes des demi-coquilles 4 et 5 du boîtier 1 forment entre elles un angle aigu α (figures 2 et 10 à 14) qui favorise le maintien de l'appareil téléphonique. Comme le montrent schématiquement les figures 7 et 10, le boîtier 1 est collé sur la surface réceptrice S (figure 10) dans la position angulaire appropriée à la forme de cette surface. Le téléphone 2, muni sur sa face arrière de la pastille d'acier 3, est alors monté sur le boîtier 1 en plaçant la pastille 3 dans la creusure 9 de la face libre du boîtier 1. Le téléphone 2 est maintenu en place par l'action de l'aimant 11 sur la pastille d'acier 3, avec une force correspondant à la puissance choisie pour l'aimant 11, et peut être enlevé par une force de traction supérieure à la force de maintien. Le maintien est facilité et assuré par la coopération de la pastille 3 avec la creusure 9, la position du boîtier 1 ayant été choisie de telle manière que la résultante de

l'attraction magnétique de l'aimant 11 et de la gravité soit dirigée vers le bas (voir les figures 10 à 14). En conséquence, le positionnement et la fixation de l'appareil téléphonique sont optimisés pour résister aux chocs, accélérations et décélérations qui peuvent se produire. Un câble 12, par exemple d'un écouteur
5 13, peut être logé dans la rainure 8 du boîtier 1.

10

15

20

25

30

REVENDECATIONS

- 5 1. Ensemble de support temporaire d'un appareil, en particulier d'un téléphone portable, sur une surface réceptrice quelconque, en particulier sensiblement verticale, telle que la planche de bord d'un véhicule, caractérisé par le fait qu'il comprend un boîtier (1) contenant un aimant (11), une pièce adhésive double face (10) dimensionnée de manière à permettre son
10 collage par un face sur une face dudit boîtier (1) et son collage par l'autre face sur ladite surface réceptrice, l'ensemble comprenant en outre une pastille en acier (3) dont une face est adhésive de manière à permettre son collage sur l'appareil (2).
2. Ensemble selon la revendication 1,
15 caractérisé par le fait que la face du boîtier (1) opposée à la pièce adhésive (10) est munie d'une creusure (9), par exemple en forme de croix, agencée pour favoriser le positionnement et la butée de la pastille (3) collée sur l'appareil.
3. Ensemble selon l'une des revendications 1 et 2,
20 caractérisé par le fait que les faces du boîtier (1) forment entre elles un angle aigu (α) inférieur à 30 degrés.
4. Ensemble selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé par le fait que la face du boîtier (1) recevant la pièce adhésive (10) est munie d'un profil creux (9) et la pièce adhésive (10) est conformée pour être
25 logée à l'intérieur dudit profil creux (9) en dépassant au-dessus du boîtier (1).
5. Ensemble selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé par le fait que le boîtier (1) est constitué par deux demi-coquilles (4, 5) en matière synthétique emboîtables ou encliquetables l'une dans l'autre par leur périphérie.
- 30 6. Ensemble selon la revendication 5, caractérisé par le fait que les deux demi-coquilles (4, 5) sont identiques.

7. Ensemble selon l'une des revendications 5 et 6,
caractérisé par le fait que les deux demi-coquilles (4, 5) ménagent entre elles
une rainure périphérique (8) au moins partielle.

5

10

15

20

25

30

FIG.1

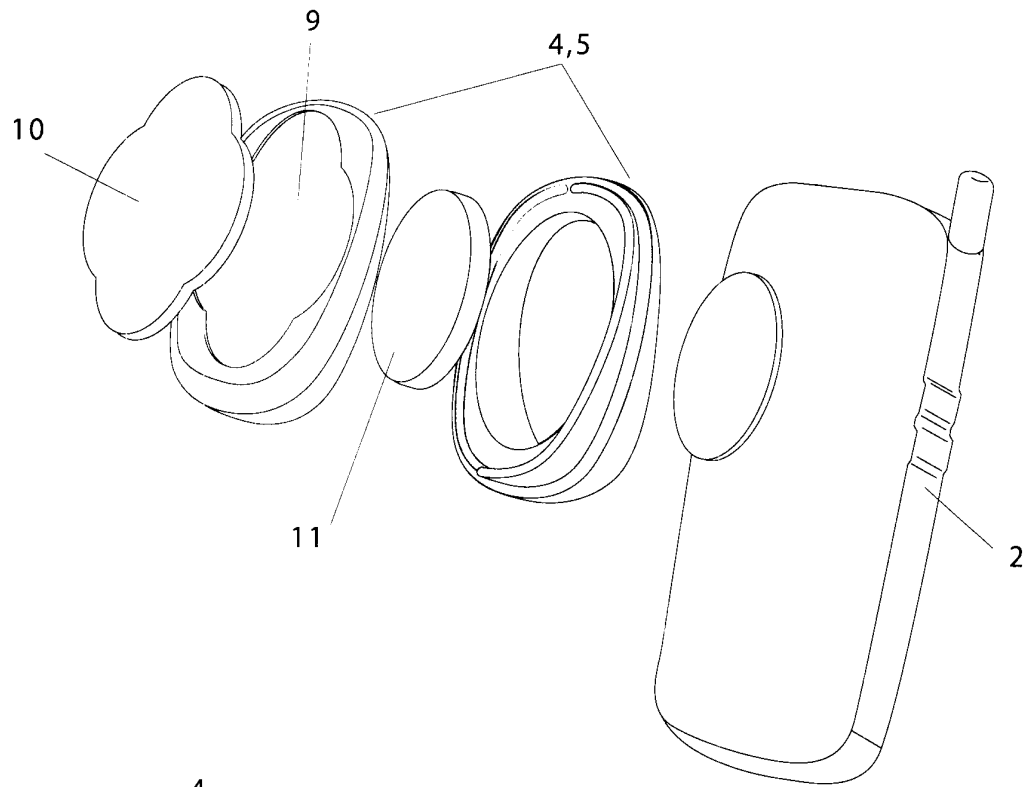


FIG.2

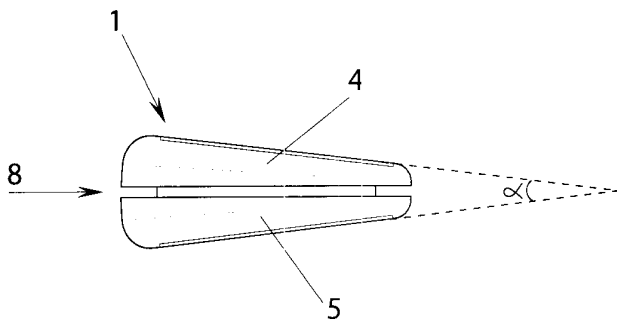


FIG.4

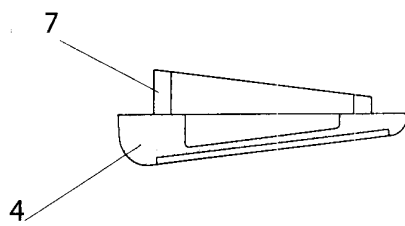


FIG.5

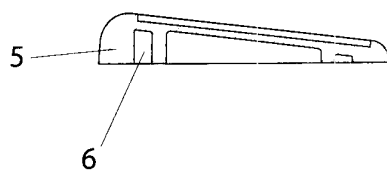


FIG.3

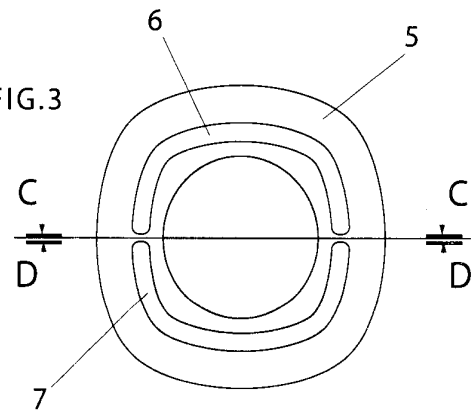


FIG.6

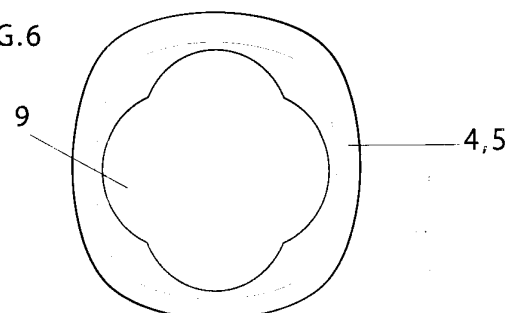


FIG.7

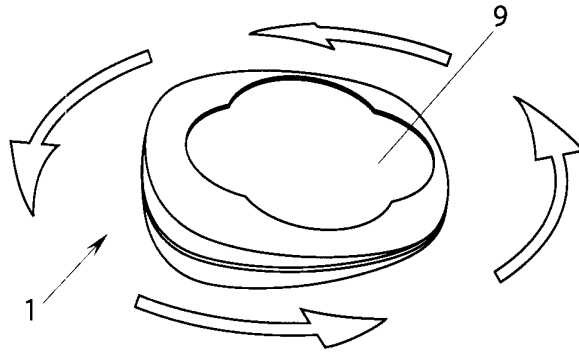


FIG.8

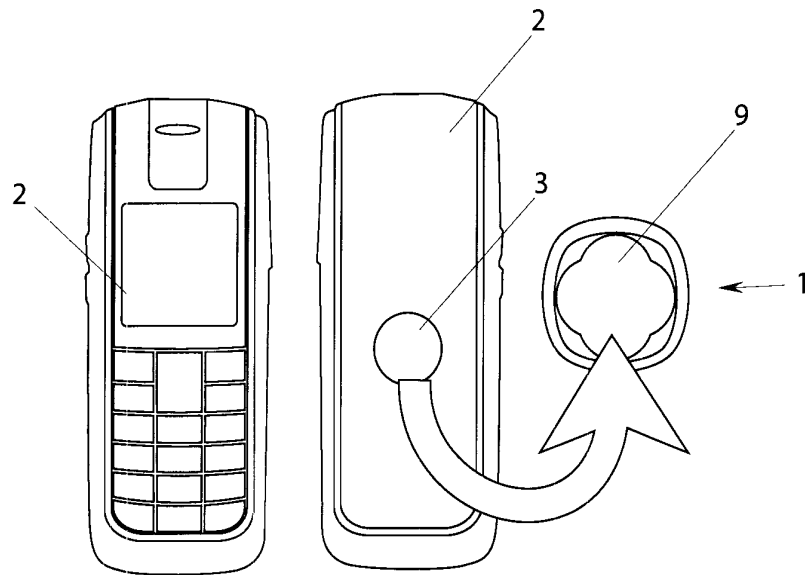
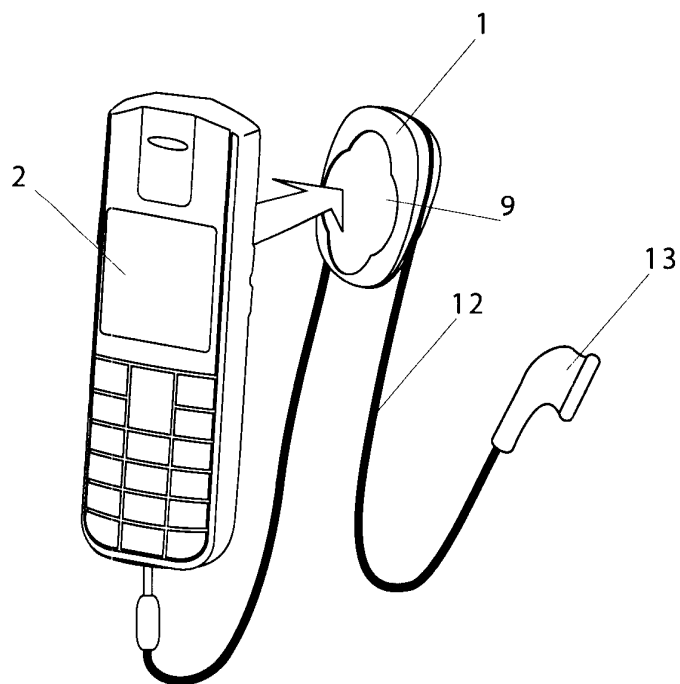


FIG.9



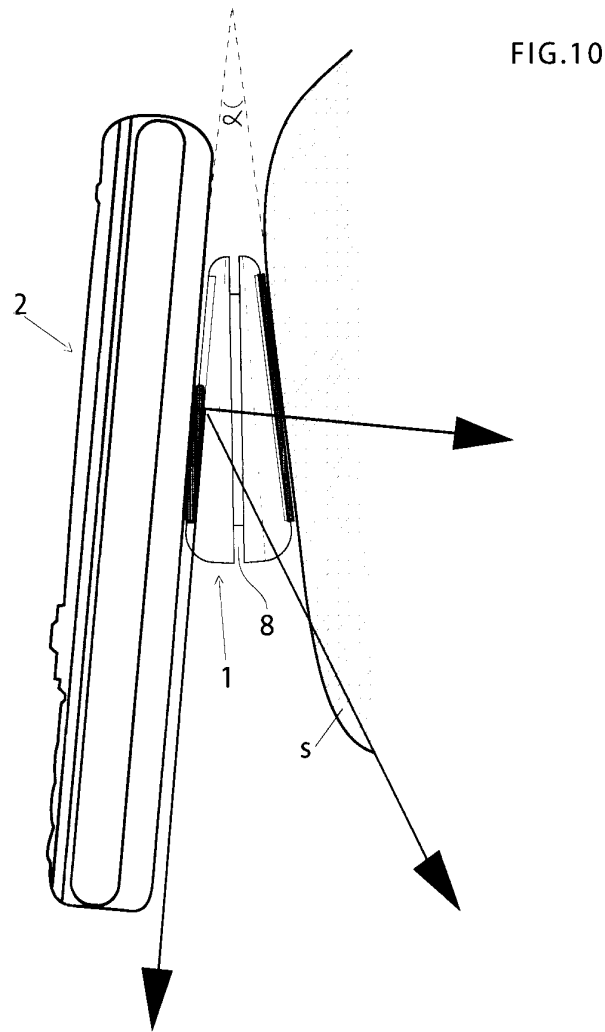


FIG.11

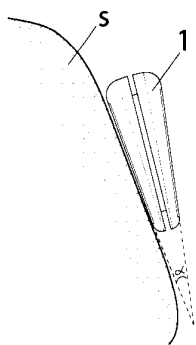


FIG.12

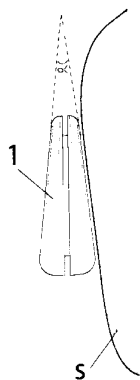


FIG.13

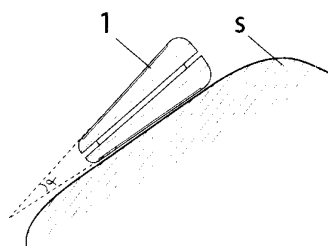


FIG.14

